ST-MARC LA CORNE

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et Notre-Dame-de-Lourdes
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU 15 juin 2026
De la sixième séance ordinaire tenue au
652, 1ère Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V6

Présences

Mireille Brousseau	
Margot Lafleur	
Guillaume Boyer	
Étienne Roy	
Isabelle Côté	
Sandrine Gosselin	

Direction

Francesca Germain	

Absences

Charlène Côté Barbe	
Dianivel Guzman Castillo	
Josée Larouche	
Joanie Boutin	

1 **Mot de bienvenue et ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la rencontre débute à 18 h 17.

2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CE-0982-26

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mireille Brousseau

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

ADOPTÉ

3 **Lecture et adoption du procès-verbal du 5 mai 2026**

CE-0983-26

Lecture et adoption du procès-verbal du 5 mai 2026

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Sandrine Gosselin

QUE le procès-verbal de la rencontre du 5 mai 2026, soit adopté.

ADOPTÉ

4 **Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain (Art. 95 et 110.4)**

CE-0984-26

Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain (Art. 95 et 110.4)

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Guillaume Boyer

QUE les heures du service de garde soient modifiées et adoptées comme présentées.

ADOPTÉES

5 **Adoption des règles de fonctionnement du SDG de l'an prochain (Art. 77.2)**

CE-0985-26

Adoption des règles de fonctionnement du SDG de l'an prochain (Art. 77.2)

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Margot Lafleur

QUE les règles du service de garde soient modifiées et adoptées comme présentées.

ADOPTÉES

6 **Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement et transmission au centre de services scolaires (Art. 82 et 110.4)**

CE-0986-26

Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement et transmission au centre de services scolaires (Art. 82 et 110.4)

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Sandrine Gosselin

QUE le rapport annuel du conseil d'établissement soit préparé, adopté et transmis au Centre de services scolaire Harricana tel que présenté.

ADOPTÉ



7 **Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours et distribution d'un document faisant partie de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève (Art. 83.1 et 110.4)**

Monsieur Guillaume Boyer distribue le document pour l'évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

8 **Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaires (Art. 66 et 108)**

Madame Margot Lafleur fait la reddition de compte pour le budget annuel du fonctionnement du conseil d'établissement.

9 **Présentation des COSP et des contenus obligatoires**

Aucune information donnée.

10 **Représentants des enseignants**

i. Préscolaire;

Visite de la Ferme Cyr, journée vélo et trottinette, visite de la classe de l'an prochain, chromatique, activité piscine.

ii. 1er cycle;

Diner Subway, cinéma à l'école.

iii. 2e cycle

Sortie aux quilles, cinéma à l'école.

iv. 3e cycle

Soirée des finissants, voyage des finissants.

v. Service de garde

Visite de l'école du rang 2, à Authier et visite du marché public.

11 **Information du comité de parents et correspondance reçue**

Aucune information ou correspondance reçue.

12 **Questions du public**

Aucune question du public.

13 Varia

-Présentation du budget pour le voyage des finissants : les fonds restants seront conservés pour l'an prochain. APPROUVÉ PAR Guillaume Boyer

14 Date de la prochaine rencontre

Il n'y a pas d'autres rencontres durant l'année 2025-2026.

15 Levée de l'assemblée

CE-0987-26

Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Margot Lafleur
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 51

ADOPTÉE

_____ _____

Signature du président Signature de la secrétaire